



GESTION DES ENGAGEMENTS

Sujet : Période COVID
Objet : Gestion participants prioritaires
Date de création : 11/02/2021
Version : 1.0
Référence : FRX-Engagements-01

Suivi du document

Version	Date	Auteur	Commentaires
1.0 FR	11/02/2021	Raffoux Fabien	Création

Contenu

<i>I.Introduction</i>	3
1-But du document	3
2-Destinataires	3
3-Mise en application	3
4-Règles de participations aux épreuves	3
4.a)Public prioritaire.....	3
4.b)Proportionnalité d'engagement.....	3
<i>II.Mise en place</i>	4
1-Liste prioritaire	4
2-Modification du système	4
3-Principe de fonctionnement	4
3.a)De l'ouverture des engagements à J-6.....	4
3.b)De J-6 à J-3.....	4
3.c)A partir de J-3.....	5

I. Introduction

1- But du document

Pour la période COVID, la mise en place des épreuves FFC est soumise à des règles strictes concernant les participants.

Ces règles doivent donc être transcrites dans le système d'engagement afin de valider le fonctionnement global et la bonne utilisation et implémentation de celles-ci.

2- Destinataires

Les destinataires de ce document sont :

Comités Régionaux	Les comités régionaux enregistrent et gèrent les épreuves dans Cicleweb et paramètrent donc les informations dans le système.
Organisateurs	La gestion des épreuves et des engagements est faite en accord avec les organisateurs qui doivent donc valider la bonne application des règles.

3- Mise en application

La mise en application dans le système des règles décrites ci-dessous, sera effective à partir du 20/02/2021 sur toutes les épreuves incluant des licences de 1^{ère} catégorie, et ce jusqu'à nouvel ordre.

4- Règles de participations aux épreuves

4.a) *Public prioritaire*

Le public prioritaire a été défini sur la base suivante :

- Licencié de 1^{ère} catégorie
- Licencié équipier de structure N1/DN1/Equipes UCI selon les disciplines
- Personnes déclarées sur la liste ministérielle « Sportif de Haut Niveau »
- Personnes déclarées sur la liste ministérielle « Collectifs Nationaux »
- Personnes déclarées sur la liste ministérielle « Espoirs »

4.b) *Proportionnalité d'engagement*

Pour la tenue des épreuves au calendrier Fédéral incluant des 1^{ères} catégories, les engagements doivent se faire sur le public prioritaire, et sur les coureurs non prioritaires à hauteur de 50% de l'effectif d'engagement final de l'épreuve.

II. Mise en place

1- Liste prioritaire

Basée sur la définition du « Public Prioritaire », une liste va être instituée dans Cicleweb pour pouvoir gérer les engagements liés.

Cette liste sera donc exclusivement construite sur la base des informations enregistrées dans Cicleweb, que cela soit au niveau de la catégorie de licence, de l'appartenance aux structures N1/DN1/Equipes UCI, ou d'appartenance aux listes ministérielles.

Cette liste sera maintenue automatiquement et renouvelée tous les soirs pour garantir l'adéquation avec les évolutions des données dans le système (validation de nouvelles licences, labellisation d'équipe, déclaration SHN...).

La délivrance de licence de 1^{ère} catégorie étant validée par les régions, celles-ci doivent donc être vigilantes sur l'attribution de cette catégorie et la cohérence avec les catégories précédemment souscrites dans les saisons précédentes, le système ne pouvant gérer cet aspect-là.

2- Modification du système

Cicleweb n'intégrera aucune modification au niveau de la gestion des épreuves et les informations devront donc être enregistrées de la même manière que les années précédentes, et donc en intégrant, le cas échéant, les quotas et informations nécessaires à la gestion normale de l'épreuve.

Seul le système d'engagement MAJ sera modifié pour intégrer les différents points de vérification ou blocage nécessaires au fonctionnement à mettre en œuvre.

3- Principe de fonctionnement

Selon les informations enregistrées dans Cicleweb au niveau du dossier d'organisation de l'épreuve, les actions automatiques seront organisées sur la base de la date limite d'engagement (noté J par la suite) sur les épreuves acceptant des licences de 1^{ère} catégorie.

3.a) De l'ouverture des engagements à J-6

Seuls les licenciés de la liste prioritaire seront autorisés à être sélectionnés pour engagement sur l'épreuve considérée.

Au niveau du système d'engagement, cela se traduira par un filtrage automatique et transparent des licenciés du club / équipe / région répondant à la fois aux contraintes de l'engagement tel que prescrit dans la DOE, et à l'appartenance à la liste « prioritaire ».

3.b) De J-6 à J-3

L'ensemble des licenciés (y compris le public prioritaire) répondant aux contraintes de l'engagement tel que prescrit dans la DOE pourront être sélectionnés.

Un quota flottant sera institué pour que cet effectif « hors prioritaire » ne puisse pas dépasser 50% de l'effectif total des engagés sur l'épreuve.

Ce quota sera calculé dynamiquement afin de faciliter la gestion et les éventuels ajouts de licenciés prioritaires au niveau des engagements.

3.c) A partir de J-3

Dans le cas spécifique des épreuves instituant des quotas pour les clubs, ce quota pourra être réajusté à la hausse afin de pouvoir favoriser la participation sur l'épreuve.

Cette modification restera manuelle et devra être intégrée directement dans Cicleweb dans les paramètres de l'épreuve sur demande des organisateurs.

Attention : la règle de proportionnalité de public prioritaire et non prioritaire sera toujours en place avec un maximum de 50% de participants ne figurant pas dans l'effectif prioritaire.